

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 28 Février 2023**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt huit à dix-huit heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE; Mme Patricia VINGADASSALON M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS; Mme Edwige BERMATOL Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Sylvie DAGONIA par Mme Christiane TREIL-ALBON
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Patrick AJAS

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Nicole RAMASSAMY ;

DELIBERATION N°2023/02/11**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LUIS BRUGUERA
DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACADEMIE DE TENNIS A LAMENTIN**

Dans le cadre de sa politique sportive et de dynamisation de son territoire, la commune de LAMENTIN souhaite réaliser une académie de tennis à proximité du complexe thermo-ludique de Ravine-Chaude. Cette structure a vocation à accueillir des sportifs de haut niveau de la Guadeloupe, de la région Caraïbe mais aussi internationaux, souhaitant suivre une carrière professionnelle.

En effet, de nombreux jeunes guadeloupéens prometteurs, et souhaitant poursuivre une carrière professionnelle, sont très tôt obligés de partir en France ou à l'étranger pour se perfectionner.

C'est notamment le cas de la jeune Néhanda THOMIAS, qui a débuté à LAMENTIN et qui est maintenant formée au sein de l'académie de Luis BRUGUERA en Espagne.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	28

Date de la convocation**10 février 2023****Date d'affichage de la délibération**

**Adoptée par 23 voix pour 5 contre (M
Patrick AJAS ; Madame Annick
ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ;
Madame Edwige BEMATOL ; M. Bruno
REMI).**

Cette académie a aussi pour vocation à accueillir d'autres types de publics tels que des séniors qui souhaitent pratiquer cette discipline pour de la remise en forme ou dans une logique de maintien de la santé. Structure complémentaire à la station thermo ludique, cette académie participe du projet de développement global de la zone de Ravine-Chaude.

Aujourd'hui, le tennis fait partie des disciplines sportives qui sont, à part entière, des moteurs de développement économique.

Ainsi, la pratique de cette discipline, de haut niveau, ou dans le cadre du loisir, génère des flux financiers très importants à plusieurs titres (pratique et produits dérivés).

Il s'agit donc d'une véritable opportunité pour le développement économique de Ravine-Chaude, qui souhaite combiner à la fois la santé, les loisirs et le développement économique.

La commune souhaite accroître la valeur ajoutée de cette zone par une offre sportive de haut niveau, complémentaire, tout en faisant appel à des investisseurs privés.

Le projet d'académie de tennis participe donc de cette démarche, et fera appel pour sa construction à des investisseurs locaux et/ou internationaux à travers une entreprise publique locale.

Mais, afin de mener à bien ce projet, il convient de s'appuyer sur l'expérience d'un professionnel de haut niveau de cette discipline ayant une longue expérience internationale, tant en termes de palmarès sportif que d'expérience en matière de réalisation de telles infrastructures.

A ce titre, la collectivité locale a pris l'attache de Luis BRUGUERA, ayant une longue expérience dans ce domaine, qui a déjà construit des académies similaires à travers le monde notamment en Espagne, et qui a formé énormément de champions dans le top 100 mondial, à travers une méthodologie spécifique d'entraînement.

Son fils, formé par ses soins, a d'ailleurs été plusieurs fois champion de Roland GARROS ou du tournoi MONTE CARLO.

La commune confie donc à ce professionnel une mission d'assistance et d'accompagnement à la réalisation de cette académie, portant dans un premier temps sur les premières démarches d'information et de négociation auprès des différents organismes régionaux, nationaux et internationaux.

En ce sens, il est nécessaire de conclure ce partenariat à travers une convention qui prévoit les missions du partenaire à savoir :

- Prendre part à toute communication autour du projet d'Académie de tennis de LAMENTIN et d'autoriser la commune à utiliser son nom dans les différentes démarches préliminaires de recherche de subvention et de promotion du projet ;
- Optimiser les relations entre la future structure et ses partenaires officiels et investisseurs ;
- Informer et rassurer le Président de la ligue de tennis de Guadeloupe en lui proposant des collaborations ;
- Informer le président de la fédération française de tennis en vue d'obtenir des collaborations avec les instances fédérales ;

- Échanger avec le président de l'ATP afin de développer les tournois internationaux sur le territoire de la Guadeloupe ;
- Venir 1 (une) semaine en Guadeloupe au mois d'avril 2023 (date à confirmer) avec un coach, afin de prendre la direction d'un stage (clinic) dans le cadre de la promotion de l'académie à venir. Il est à noter que les frais de déplacements et d'hébergement ne sont pas inclus dans le coût de la prestation indiquée à l'article 3 de la convention ci-annexée

Le coût de la prestation s'élève à 36 000€ et se décompose comme suit :

Poste 1 :

- Mise à disposition du nom Bruguera dans les démarches de négociation préliminaires
- Actions effectives de démarchage auprès des acteurs du tennis national et international

Coût : 25 000 €

Poste 2 :

- Intervention d'un master class en Guadeloupe
- Participation active auprès des médias locaux dans l'objectif de sensibiliser les parties prenantes

Coût : 8 000 €

Poste 3 :

- Intervention d'un coach additionnel lors du master class

Coût : 3 000 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de la convention ci-annexée et le coût de la prestation de 36 000€.

Le conseil Municipal

Considérant la volonté municipale d'implanter une académie de tennis sur le territoire de la commune ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver la signature de la convention de prestation de service entre la commune de LAMENTIN et Luis BRUGUERA et le coût de la prestation de 36 000€

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 23 voix pour 5 contre (M Patrick AJAS ; Madame Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL ; M. Bruno REMI).

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE